

## Elections du prochain CA du SMPF

### Quel projet pour l'ACP ?

Demain, dans un contexte de contraintes économiques fortes et de crise médicale, le nouveau conseil d'administration du SMPF aura la lourde tâche de rassembler la spécialité autour d'un projet commun.

Ces trois dernières années ont permis une métamorphose du syndicat. Nos objectifs restent ceux de « *Projet Pathologie 2008* » que nous devons faire évoluer.

Nous avons ainsi à :

- Positionner l'ACP par rapport à la biologie et aux autres spécialités médicales
- Mettre en place, à la demande de la Haute Autorité de Santé (HAS), une structure représentative commune regroupant toutes les associations ACP : le Conseil National Professionnel des Pathologistes
- Faire évoluer rapidement la CCAM-ACP (la V1 va être applicable dès la fin mai) en insistant sur
  - . la revalorisation des actes de cancérologie (sans baisse de la cytologie)
  - . la reconnaissance et la valorisation des techniques moléculaires en ACP
  - . la reconnaissance et la valorisation de la consultation de « second avis » en adéquation avec la « double lecture »
  - . la valorisation de la « transmission/désarchivage » dans le cadre des programmes institutionnels
- Intégrer secteurs public et libéral dans les plateformes communes de pathologie et d'oncologie moléculaire

- Définir et valoriser l'activité de santé publique des pathologistes à travers les transmissions des comptes rendus et de données épidémiologiques

- Encourager les restructurations/regroupements des structures d'ACP dans tous les modes d'exercice

- Soutenir la spécialité dans ses obligations de sécurité sanitaire, d'assurance qualité et d'accréditation

**Un même acte d'ACP, qu'il soit réalisé en secteur public ou libéral, doit respecter les mêmes contraintes de qualité et de sécurité, avoir la même valorisation et la même transparence.**

Comme Sénèque le disait il y a plus de deux mille ans : « *Il n'y a pas de vent favorable pour qui ne sait où il va* », ... il ne reste plus qu'à espérer pour l'avenir ... un changement climatique ! ... et **l'unité de la profession dans le respect de chaque mode d'exercice.**

**Que sera l'ACP demain ? Ce que les pathologistes en feront !**

*Le Conseil d'Administration sortant*

**ADHEREZ AU SMPF  
ET VOTEZ  
POUR DEFENDRE  
L'AVENIR DE  
VOTRE  
SPECIALITE**



#### AU SOMMAIRE

#### 2010-2014 : QUEL PROJET POUR L'ACP ?